



[Accueil](#) > [Le Défi](#) > [Substances du premier lot du Défi](#)

Substances chimiques du premier lot du Défi

Si vous avez besoin d'aide pour accéder aux formats de rechange, tels que Portable Document Format (PDF), Microsoft Word et PowerPoint (PPT), visitez la [section d'aide sur les formats de rechange](#).

- [Statut des mesures de gestion des risques](#)
- [Inscription de substances à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*](#)
- [Application des dispositions relatives à une nouvelle activité \(NAC\)](#)
- [Résumé des substances et des publications du premier lot](#)
- [Échéancier](#)
- [Évaluations préalables finales et approches de gestion des risques](#)
- [Ébauches d'évaluation préalable et cadres de gestion des risques](#)
- [Lancement du premier lot et présentations reçues](#)

Sujets

[Substances chimiques en bref - Substances du premier lot](#)

[Qu'est-ce que l'évaluation des risques?](#)

[Qu'est-ce que la gestion des risques?](#)

[Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\) - Fiches d'information](#)

Statut des mesures de gestion des risques

Le tableau sur le [statut des mesures de gestion](#) des risques résume les mesures de gestion des risques qui ont été proposées pour chaque substance chimique de ce lot du Défi qui répond aux critères énoncés à l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Ces mesures proposées de gestion des risques ont été publiées dans les documents sur l'approche de gestion des risques pour ces substances. Pour voir le texte complet des mesures proposées, prière de consulter les documents sur l'approche de gestion des risques.

Inscription de substances à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

On a proposé que neuf substances de ce lot soient inscrites à l'[annexe 1](#). On avait proposé d'ajouter à l'annexe 1 la substance connue sous le nom de CHPD; cependant, de nouveaux éléments de preuve sous forme de données sur la bioaccumulation ont mené à une réévaluation des risques, des conclusions et de la décision finale qui avaient été publiés précédemment. La première recommandation d'ajouter CHPD à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] est annulée. Par conséquent, cinq substances et un groupe de trois substances de ce lot ont été inclus dans le décret final concernant l'inscription à l'annexe 1.

- Décret final d'inscription de cinq substances et d'un groupe de trois substances : [Gazette du Canada, Partie II, vol. 144, n° 10, le 12 mai 2010](#) ([Version PDF - 3896 ko](#))
 - Décret proposé correspondant : [Gazette du Canada, Partie I, vol. 142, n° 38, le 20 septembre 2008](#) ([Version PDF - 693 ko](#))

Application des dispositions relatives à une nouvelle activité (NAC)

Quatre substances de ce lot sont visées par l'application des dispositions relatives à une [nouvelle activité \(NAC\)](#). Un décret a été publié.

- Décret modifiant la *Liste intérieure des substances* qui s'applique à une substance : [Gazette du Canada, Partie I, vol. 142, n° 38, le 20 septembre 2008](#) ([Version PDF - 693 ko](#))

[Gazette du Canada, Partie II, vol. 145, n° 26, le 21 décembre 2011](#) ([Version PDF - 7790 ko](#))

- Avis d'intention correspondant : [Gazette du Canada, Partie I, vol. 144, n° 27, le 3 juillet 2010](#) ([Version PDF - 1709 ko](#))

Résumé des substances et des publications du premier lot

Substances qui répondent à un ou à plusieurs critères énoncés à l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*

N° CAS	Substance chimique	Décret final et REIR	Commentaires publics sur l'approche de gestion des risques proposée	Évaluation préalable finale	Approche de gestion des risques proposée	Commentaires publics sur l'ébauche d'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques
75-56-9	<u>Méthyloxirane</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
91-08-7*	<u>DIT</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
91-20-3	<u>Naphtalène</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
106-88-7	<u>Éthyloxirane</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
120-80-9	<u>Catéchol</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
123-31-9	<u>Hydroquinone</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
584-84-9*	<u>DIT</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML
26471-62-5*	<u>DIT</u>	HTML PDF	HTML	HTML	HTML	HTML

* Ces substances étroitement apparentées ont fait l'objet d'un seul avis dans la *Gazette du Canada*.

Substances qui ne répondent à aucun des critères énoncés à l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*

N° CAS	Substance chimique	Évaluation préalable finale	Commentaires obtenus dans le cadre de la consultation publique
78-63-7	<u>DMHBP</u>	HTML	HTML
1068-27-5	<u>DMBP</u>	HTML	HTML
6731-36-8	<u>DBTMC</u>	HTML	HTML
12236-64-5	<u>Pigment Orange 38</u>	HTML	HTML
43035-18-3	<u>Pigment Red 247:1</u>	HTML	HTML

54079-53-7	CHPD	HTML	HTML
59487-23-9	Pigment Red 187	HTML	HTML

Échéancier

Date	Substances touchées	Activité
Le 21 décembre 2011	N° CAS 75-56-9, 106-88-7, 120-80-9 and 123-31-9	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> du décret modifiant la LIS afin d'appliquer les dispositions relatives à une nouvelle activité de la LCPE (1999).
Le 10 septembre 2011	N° CAS 54079-53-7	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> des décisions d'évaluation finale conformément au paragraphe 77(6) pour CHPD.
Le 3 juillet 2010	N° CAS 91-08-7, 584-84-9 et 26471-62-5	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> et début de la période de commentaires publics de 60 jours portant sur un avis de planification de prévention de la pollution pour les TDI.
Le 3 juillet 2010	N° CAS 75-56-9, 106-88-7, 120-80-9 et 123-31-9	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> de l'avis d'intention de modifier la LIS afin d'appliquer les dispositions relatives à une nouvelle activité de la LCPE (1999) et début de la période de commentaires publics de 60 jours.
Le 3 juillet 2010	N° CAS 54079-53-7	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> et début de la période de commentaires publics de 60 jours portant sur a) l'ébauche d'évaluation préalable et b) la proposition d'appliquer l'une des mesures énoncées dans le paragraphe 77(2).
Le 12 mai 2010	N° CAS 75-56-9, 106-88-7, 91-20-3, 26471-62-5, 584-84-9, 91-08-7, 120-80-9 et 123-31-9	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> du décret final visant à inscrire certaines substances à l'annexe 1.
Le 20 septembre 2008	N° CAS 54079-53-7, 75-56-9, 106-88-7, 91-20-3, 26471-62-5, 584-84-9, 91-08-7, 120-80-9 et 123-31-9	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> du décret proposé visant à inscrire certaines substances à l'annexe 1 et début de la période de commentaires publics de 60 jours.
Le 5 juillet 2008	Toutes les substances du premier lot	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> des décisions d'évaluation finale conformément au paragraphe 77(6), diffusion des documents sur l'approche de gestion des risques proposée et début de la période de commentaires publics de 60 jours sur les documents relatifs à l'approche de gestion des risques proposée.
Le 19 janvier 2008	Toutes les substances du premier lot	Publication dans la <i>Gazette du Canada</i> et début de la période de commentaires publics de 60 jours sur : a) les ébauches d'évaluation préalable, b) la proposition d'appliquer l'une des mesures énoncées dans le paragraphe 77(2) et c) les documents sur les cadres de gestion des risques.
Le 2 août 2007	Toutes les substances du premier lot	Date limite de présentation de renseignements supplémentaires par les intervenants intéressés, y compris sur la portée et la nature de la gestion et de l'intendance des substances du premier lot.
Le 5 juin 2007	Toutes les substances du	Date limite de présentation de renseignements pour les

	premier lot	avis en vertu de l'article 71 concernant les substances du premier lot (si aucune prolongation n'est accordée).
Le 3 février 2007	Toutes les substances du premier lot	Publication du premier lot du Défi et des documents techniques complémentaires.

Évaluations préalables finales et approches de gestion des risques

En septembre 2011, le rapport final d'évaluation préalable sur CHPD a été diffusé. L'avis relatif à cette diffusion a été publié dans la [Gazette du Canada, Partie I, vol. 145, n° 37, le 10 septembre 2011](#) ([Version PDF - 1147 ko](#)). Cette publication fait suite à un [Avis d'opposition](#) reçu en novembre 2008, concernant le [Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#).

En juillet 2008, les rapports finaux d'évaluation préalable pour ce lot ont été diffusés. Les avis relatifs à cette diffusion ont été publiés dans la [Gazette du Canada, Partie I, vol. 142, n° 27, le 5 juillet 2008](#) ([Version PDF - 1232 ko](#)). Les documents sur l'approche de gestion des risques proposée ont également été diffusés à ces dates pour les substances de ce lot qui répondent aux critères énoncés à l'article 64 de la LCPE (1999).

Les évaluations préalables finales (publié en juillet 2008) ont permis de conclure que neuf substances de ce lot répondent à un ou à plusieurs critères énoncés à l'article 64 de la LCPE (1999). Le gouvernement a proposé d'inscrire ces substances à l'annexe 1 de la *Loi*. Toutefois, de nouveaux éléments de preuve sous forme de données sur la bioaccumulation ont mené à une réévaluation des risques, des conclusions et de la décision finale qui avaient été publiés précédemment pour l'une de ces substances, à savoir le CHPD. La première recommandation d'ajouter CHPD à l'annexe 1 et à la [Liste de quasi-élimination](#) est annulée.

Les commentaires ainsi que les réponses du gouvernement se rapportant aux thèmes généraux sont contenus dans le [Résumé des commentaires reçus du public concernant les approches de gestion des risques proposées relativement aux substances du premier lot](#).

Ébauches de rapport d'évaluation préalable et cadres de gestion des risques

Les représentants de l'industrie ou les intervenants intéressés ont présenté des renseignements nouveaux sur chacune des 15 substances de ce lot. En janvier 2008, les ébauches de rapport d'évaluation préalable ont été diffusées et les avis connexes ont été publiés dans la [Gazette du Canada, Partie I, vol. 142, n° 3, le 9 janvier 2008](#) ([Version PDF - 921 ko](#)). Les documents sur les cadres de gestion des risques ont également été diffusés en même temps que ces publications.

Les commentaires ainsi que les réponses du gouvernement se rapportant aux thèmes généraux des ébauches de rapport d'évaluation préalable et des documents sur les cadres de gestion des risques sont contenus dans le [Résumé des commentaires à portée générale reçus du public relativement aux rapports provisoires des évaluations préalables du gouvernement du Canada et aux documents-cadre de gestion de risque des substances du premier lot du Défi](#).

De nouveaux éléments de preuve sous forme de données sur la bioaccumulation ont mené à une réévaluation des risques, des conclusions et de la décision finale qui avaient été publiés précédemment pour une substance, à savoir le CHPD. L'ébauche d'évaluation préalable précédemment publiée en juillet 2008 est annulée. En juillet 2010, l'ébauche de rapport d'évaluation préalable a été diffusée. Un avis relatif à cette diffusion a été publié dans la [Gazette du Canada, vol. 144, n° 27, le 3 juillet 2010](#) ([Version PDF - 1709 ko](#)) concernant une période de commentaires publics de 60 jours s'échelonnant du 3 juillet 2010 au 1^{er} septembre 2010.

Lancement du premier lot et présentations reçues

Des renseignements sur les substances de ce lot ont été recueillis auprès de représentants de l'industrie et d'intervenants intéressés par l'intermédiaire de l'émission d'un avis obligatoire en vertu de l'article 71 de la LCPE (1999). Ils ont également été invités à remplir un questionnaire facultatif.

Un avis relatif au lancement du premier lot a été publié en février 2007 dans la *Gazette du Canada*. L'avis en vertu de l'article 71 visait 13 substances parmi les 15 substances de ce lot. Les deux substances restantes (portant les numéros CAS 91-20-3 et 54079-53-7) avaient été évaluées consécutivement à un avis précédent en vertu de l'article 71, et le gouvernement avait recueilli suffisamment de renseignements à leur sujet. Par conséquent, elles n'ont pas été incluses dans l'avis de février 2007.

- Renseignements techniques : [📄](#) *Gazette du Canada*, Partie 1, vol. 141, n° 5, le 3 février 2007
([📄](#) Version PDF - 507 ko).
- Avis en vertu de l'article 71 : [📄](#) *Gazette du Canada*, Partie I, vol. 141, n° 5, le 3 février 2007
([📄](#) Version PDF - 507 ko).

Nombre de présentations reçues pour ce lot

Nombre approximatif	Type de renseignements présentés
87	Réponses à l'avis obligatoire en vertu de l'article 71 (des réponses ont été reçues pour 15 substances du lot)
63	Demandes de prolongation du délai pour les réponses à l'avis donné en vertu de l'article 71
53	Présentations volontaires de questionnaires remplis (des questionnaires ont été reçus concernant 13 substances du lot)
113	Manifestations « d'intérêt de l'intervenant » (des réponses ont été reçues concernant 13 substances du lot)
72	Autres présentations (par exemple, études, renseignements supplémentaires) (des présentations ont été reçues concernant 13 substances du lot)

Date de modification :
2012-03-22